

## MSR112 - ENTREPRISES DE LA ZONE/DU SITE RÉÉQUIPÉ(E) BÉNÉFICIAIRE DU RÉÉQUIPEMENT

### Carte d'identité de l'indicateur (1)

<b>PROGRAMME ET/OU COMPLÉMENT</b>	PO 2021-2027 CP 2021-2027	
<b>OBJECTIF(S) SPÉCIFIQUE(S)</b>	1.3	Le renforcement de la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs
<b>MESURE(S)</b>	7	Rééquipement de sites ou zones d'activités économiques
<b>CATÉGORIE/TYPE</b>	Indicateur de résultat	
<b>ZONE(S) CONSIDÉRÉE(S)</b>	Moins développée En transition Plus développée	
<b>UTILISÉ DANS FTJ</b>	NON	
<b>INDICATEUR CE</b>	NON	

### Carte d'identité de l'indicateur (2)

<b>INTITULÉ CALISTA</b>	ENTREPRISES DE LA ZONE/DU SITE RÉÉQUIPÉ(E) BÉNÉFICIAIRE DU RÉÉQUIPEMENT
<b>UNITÉ DE MESURE</b>	Nombre
<b>CONSTITUE L'AGRÉGATION DE SOUS-INDICATEURS</b>	s.o.
<b>EST UN SOUS-INDICATEUR (SUBSET)</b>	s.o.
<b>INTERDÉPENDANCE AVEC UN AUTRE INDICATEUR</b>	s.o.
<b>CARACTÈRE FIGÉ/ÉVOLUTIF</b>	Evolutif

### Description et quantification de l'indicateur

#### DÉFINITION

Nombre d'entreprises installées dans la ZAE ou sur le site rééquipé(e).

L'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui soit une unité organisationnelle de production de biens et de services, qui bénéficie d'un certain degré d'autonomie dans la prise de décision, en particulier pour l'affectation de ses ressources actuelles. Une entreprise exécute une ou plusieurs activités à un ou plusieurs endroits. Une entreprise peut être une unité légale unique.

Les unités légales comprennent les personnes morales dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des individus ou des institutions qui peuvent les posséder ou en sont

	<p>les membres, tels que les sociétés en nom collectif, les sociétés à responsabilité limitée, sociétés anonymes, etc.</p> <p>Les unités légales comprennent également les personnes physiques qui sont engagées dans une activité économique à part entière, comme le propriétaire et l'exploitant d'un magasin ou un garage, un avocat ou un artisan indépendant (ESTAT en références, basé sur le règlement du Conseil (CEE) n° 696/93, Section III A du 15.03.1993).</p> <p>Aux fins de cet indicateur, les entreprises sont axées sur le profit et produisent des biens et des services pour satisfaire les besoins du marché.</p> <p>Classement des entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Micro-entreprise (<math>\leq 10</math> employés et chiffre d'affaires annuel <math>\leq 2</math> millions d'euros ou bilan <math>\leq 2</math> millions d'euros) ;</li> <li>• Petite entreprise (10-49 employés et chiffre d'affaires annuel <math>&gt; 2</math> millions d'euros et <math>\leq 10</math> millions d'euros ou bilan <math>&gt; 2</math> millions d'euros et <math>\leq</math> EUR 10 million);</li> <li>• Moyenne entreprise (50-249 employés et chiffre d'affaires annuel <math>&gt; 10</math> millions d'euros et <math>\leq 50</math> millions d'euros ou bilan <math>&gt; 10</math> millions d'euros et <math>\leq 43</math> millions d'euros) ;</li> <li>• Grandes entreprises (<math>&gt; 250</math> salariés et chiffre d'affaires <math>&gt; 50</math> millions d'euros ou bilan <math>&gt; 43</math> millions d'euros).</li> </ul> <p>Si l'un des 2 seuils (salariés et chiffre d'affaires/bilan annuel) est dépassé, les entreprises doivent être classées dans la catégorie de taille supérieure. (ESTAT basé sur la recommandation CE 2003/361/CE, annexe, articles 2-3).</p> <p>La taille de l'entreprise prise en charge est mesurée au moment de la demande.</p> <p>Une entreprise de droit public n'est pas exclue</p>
<p>MÉTHODE DE CALCUL</p>	<p><b>Valeur et année de référence : correspond à la valeur de l'indicateur de résultat au début de la période de programmation, à une année précise. Elle doit permettre de représenter l'évolution visée depuis la valeur de référence vers l'objectif fixé pour l'indicateur. Pour cet indicateur, la valeur de référence, à l'année de référence 2021, est de 0.</b></p>
	<p><b>Objectif 2029 : estimation du nombre d'entreprises installées et actives dans la ZAE ou sur le site rééquipé au 31/12/2029.</b></p>
	<p><b>Calcul du réalisé une fois le projet sélectionné : comptabilisation du nombre d'entreprises installées et actives dans la ZAE ou sur le site rééquipé à la date de rapportage.</b></p>
	<p><u>Points d'attention :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La valeur de l'objectif 2029 cumule les prévisions de résultat depuis le début du projet jusqu'à 2029.</li> <li>• La valeur de l'indicateur « réalisé » reprend la valeur de ce qui a été réalisé depuis le début du projet jusqu'à la date de rapportage.</li> <li>• La liste des entreprises comptabilisées dans le calcul du réalisé devra être fournie.</li> </ul>

<b>SOURCE DE COLLECTE DES DONNÉES</b>	<i>Porteurs de projets/bénéficiaires directs</i>
<b>FREQUENCE DE COLLECTE DES DONNEES</b>	<i>Semestrielle</i>